

CNATP

Françoise Despret
réélue à la présidence

Page 2

Ubérisation

Le tribunal correctionnel de Paris condamne Deliveroo

Page 2

Institutions

L'U2P félicite Emmanuel Macron pour sa réélection

Page 2

Dialogue social

L'U2P signe l'accord sur la modernisation du paritarisme

Page 3

Métiers

La gouvernance de Worldskills France renouvelée

Page 3

U2P

Brèves et Agenda

Page 4

Abonnez-vous aux actualités de l'U2P sur u2p-france.fr, rubrique «Recevez l'actualité de l'U2P»

L'U2P reçue par le ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance

Le 9 mai dernier, le Président de l'U2P, Dominique Métayer, s'est entretenu avec le ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, Bruno Le Maire. Conjoncture économique et inflation étaient à l'ordre du jour.

Malgré des situations contrastées, a rappelé Dominique Métayer, l'activité des entreprises de proximité s'est de nouveau inscrite en hausse sensible au cours du premier trimestre 2022, enregistrant une croissance de plus 8,5% à un an d'intervalle.

Mais comparé au premier trimestre 2019, avant la crise sanitaire, l'activité demeure encore en léger retrait de 1,5%. Seuls l'artisanat du bâtiment et les professions libérales du droit connaissent une activité en hausse par rapport au premier trimestre 2019.

En outre, le contexte international avec la guerre en Ukraine, la pression croissante sur les prix de l'énergie et des matières premières et les difficultés d'approvisionnement érodent la confiance des chefs d'entreprise de proximité et font peser des incertitudes sur l'activité. Le Président de l'U2P est revenu sur deux enquêtes permettant de lever le voile sur les impacts directs ou indirects de la crise ukrainienne, l'une réalisée par la CGAD auprès des entreprises de l'alimentation en détail, l'autre par la CNAMS auprès des entreprises de l'artisanat de la fabrication et des services.

Il ressort notamment de ces 2 enquêtes que plus de 7 salariés sur 10 sont impactés par les hausses des prix du carburant

et que 6 entreprises sur 10 constatent une augmentation du prix du gaz et de l'électricité supérieure à 10%.

Les trois quarts des entreprises alimentaires ont déjà dû augmenter leurs prix de vente pour faire face à la hausse des matières premières. Dans le même temps, l'augmentation du SMIC liée à l'inflation va entraîner des négociations pour revaloriser les minima des grilles salariales. Avec à la clef une augmentation des charges des entreprises.

Face à cette situation, l'U2P, consciente de la nécessité de rééquilibrer les comptes publics tant au niveau du budget de l'État que de la Sécurité sociale, a jugé inopportun de réactiver le «quoi qu'il en coûte». Néanmoins, l'U2P a salué l'action du gouvernement face à l'augmentation des coûts de l'énergie, en particulier la remise de 15 centimes d'euros sur les carburants et l'aide complémentaire pour les entreprises de travaux publics.

Il est également urgent de simplifier et d'améliorer les aides aux entreprises pour acquérir des véhicules et des matériels propres, plus économes en énergie.

Par ailleurs, l'U2P a accueilli favorablement l'engagement du Président de la République de créer un «chèque alimentaire»



pour les ménages modestes, une demande également portée par la CGAD (membre de l'U2P). Un dispositif à l'élaboration duquel l'U2P souhaite être associée.

Enfin, il est nécessaire d'annoncer le plus rapidement possible la poursuite des aides de 5 000 euros ou 8 000 euros pour l'embauche d'un apprenti ou d'un jeune en contrat de professionnalisation au-delà du 30 juin prochain.

Ceci est indispensable pour lever les réticences de certains chefs d'entreprise de proximité à embaucher des apprentis compte-tenu des incertitudes économiques.

En outre, les difficultés de recrutement restent une préoccupation majeure des chefs d'entreprise de proximité et l'U2P demande au gouvernement de s'emparer sérieusement de cette question. ●

Réélection de Françoise Despret à la présidence de la CNATP, membre de l'U2P

La Présidente de la CNATP, Françoise Despret, a été réélue pour deux ans à la tête de la CNATP, l'organisation professionnelle qui représente les entreprises du paysage et des travaux publics.

Le Conseil d'Administration de la CNATP a procédé le lundi 2 mai, à l'élection des membres dont les mandats venaient à échéance au sein de son bureau confédéral. Ces votes font suite à l'Assemblée Générale statutaire de l'organisation, qui s'est tenue le 1^{er} avril à Paris.

Françoise Despret a été réélue Présidente à l'unanimité. Dominique Dreneri a été réélu au poste de Secrétaire et

Serge Soucasse à celui de trésorier adjoint.

L'U2P adresse à Françoise Despret et aux élus reconduits dans leurs fonctions ses chaleureuses félicitations, et leur souhaite plein succès dans l'exercice de leur mandat.

Au titre de Présidente de la CNATP, Françoise Despret continuera notamment à siéger au sein du Conseil National de l'U2P. ●



Seignette Lafontan

Le tribunal correctionnel de Paris condamne Deliveroo

La condamnation de Deliveroo par le tribunal correctionnel de Paris le 19 avril dernier, pour travail dissimulé, s'ajoute à une longue liste de décisions de justice rendues partout dans le monde, y compris aux États-Unis ou au Royaume-Uni, attestant les pratiques abusives de certaines plateformes numériques.

Leur modèle repose en effet en-

tièrement sur le recours massif à des travailleurs indépendants, dont le statut est dévoyé afin de permettre à ces plateformes de se soustraire aux obligations sociales et fiscales afférentes aux salariés.

L'U2P alerte depuis de longues années sur les risques que les pratiques de ces plateformes font peser sur le modèle social français, et sur l'introduction

d'une concurrence déloyale à l'égard des artisans, des commerçants et des professionnels libéraux employeurs.

La France, à contre-courant des principaux pays occidentaux, se dirige pourtant vers la création d'un troisième statut sur-mesure, entre salarié et travailleur indépendant. Une position que l'U2P dénonce vivement, ce d'autant qu'une



proposition de directive de la Commission européenne pose le principe de la présomption de salariat et invite à renverser la charge de la preuve. ●



Philippe Chagnon, Cocktail Santé / U2P

L'U2P félicite Emmanuel Macron pour sa réélection à la présidence de la République

D'importants chantiers, économiques, sociaux et démocratiques, doivent être lancés. Pour les mener à bien, l'U2P demande au Chef de l'État d'engager une réelle concertation avec les partenaires sociaux afin d'ouvrir une nouvelle page de dialogue social, fondée sur les dispositions de l'Accord national interprofessionnel du 14 avril 2022 relatif au paritarisme. Par ailleurs, l'U2P invite le Président de la République, avec l'équipe gouvernementale

qui sera prochainement nommée, à mettre en place sans tarder une politique tournée vers les TPE et les entreprises de proximité.

Cette politique devra conduire à simplifier leur quotidien, à stimuler leur potentiel de croissance et de création d'emplois, à soutenir la cohésion sociale, et devra permettre à la France d'atteindre les objectifs environnementaux pris par le candidat Emmanuel Macron lors de la campagne électorale.

Au vu des programmes des deux candidats et à l'issue de leur débat d'entre-deux-tours, l'U2P avait estimé que le projet de Marine Le Pen souffrirait de nombreuses incertitudes et d'approximations budgétaires. Les chefs d'entreprise, a fortiori les artisans, les commerçants et les professionnels libéraux, appellent de leurs vœux un climat économique de nature à relancer l'investissement, à favoriser l'embauche et à faciliter la consommation des ménages. ●

L'U2P signe l'accord sur la modernisation du paritarisme

Jean-Christophe Repon, chef de file de l'U2P dans la négociation paritaire «Pour un paritarisme ambitieux et adapté aux enjeux du monde du travail en profonde mutation», a présenté les conclusions de l'accord national inter-professionnel aux membres du Conseil National de l'U2P le 20 avril dernier.

Jean-Christophe Repon a notamment rappelé :

- que l'accord tend à mieux définir et à mieux articuler les relations entre les partenaires sociaux et le législateur,
- qu'il innove en prévoyant la création d'un espace de dialogue économique et social autonome,

- qu'il réaffirme le rôle des partenaires sociaux dans la gestion des organismes paritaires en leur fixant de nouveaux objectifs opérationnels,
- et enfin qu'il conforte la parité femmes-hommes dans le paritarisme de gestion.

Approuvant les termes de l'accord du 14 avril, le Conseil

National de l'U2P a décidé à l'unanimité de le signer, et a souhaité que l'U2P prenne toute sa part dans la mise en œuvre dudit accord afin que les chefs d'entreprise et les salariés des entreprises de proximité soient pleinement parties prenantes du dialogue social et de ses évolutions. ●

« Je veux saluer la qualité de nos échanges. Nous avons su dialoguer et je me réjouis de cet accord qui doit nous permettre de replacer la démocratie sociale et le paritarisme au cœur du prochain quinquennat. Nous avons pleinement fait entendre la voix de l'U2P au sein de cette co-construction. »

Jean-Christophe Repon
Chef de file de l'U2P
dans la négociation

La gouvernance de Worldskills France renouvelée

Les administrateurs de Worldskills France se sont réunis successivement en Conseil d'administration et en Assemblée générale le 10 mai dernier.

Présidée une dernière fois par Armel Le Compagnon, la réunion du Conseil d'administration a donné lieu à la présentation des comptes 2021 et du projet de budget 2022. Ils ont été l'occasion de rappeler que 3 entités ont été créées pour la France avec des conventions financières croisées : Worldskills France, Worldskills Lyon 2024 et Worldskills events.

S'agissant de l'exercice 2022 et dans la perspective des Worldskills 2022 à Shanghai, le Directeur général, Olivier Gainon, a rappelé qu'il est prévu 5 semaines de préparation et 5 regroupements de l'équipe de France des métiers. Les équipiers (de même que les experts) bénéficieront de cours d'anglais. L'équipe de France sera composée de 123 personnes contre 89 en 2019, avec davantage de métiers et d'encadrants.

Après la présentation des actions engagées par Armel Le Compagnon, la candidate à sa

succession, Florence Poivey a fait état de son intention de s'inscrire dans la continuité de ses prédécesseurs tout en insistant sur sa volonté d'agir collectivement, avec une équipe unie et en veillant à l'impact environnemental, au service de la promotion des métiers.

Élection de Florence Poivey

Florence Poivey, dont la candidature était soutenue par l'U2P, a été élue à l'unanimité Présidente de Worldskills France. À la tête d'une PME de transformation de matière plastique en Haute-Loire durant 25 ans, elle est notamment Présidente de la fondation du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) depuis 2018.

Parallèlement, la complexité de la situation sanitaire actuelle en Chine, et plus particulièrement à Shanghai, a nourri plusieurs interventions. Le Directeur général a souligné que le rendez-vous de Shanghai pourrait



La cérémonie de clôture des Finales Nationales de la 46^e Compétition des Métiers WorldSkills, à Eurexpo, le samedi 15 janvier 2022.

être reporté de 5 semaines. Pour l'heure, il est prévu que l'équipe de France reste 12 jours sur place en se soumettant à des contrôles réguliers.

Défis futurs

Ce renouvellement de la gouvernance de l'organisation, dont l'U2P est un membre fondateur, doit permettre de préparer dans les meilleures conditions la compétition WorldSkills Lyon 2024 qui aura lieu dans deux ans. « Je me réjouis de rejoindre une

équipe engagée et mobilisée pour la jeunesse, les métiers, la transmission et l'excellence, a déclaré Florence Poivey. Nous avons de nombreux défis à relever dans les prochains mois : la préparation des 59 jeunes de l'équipe de France des métiers en vue de la compétition mondiale WorldSkills qui se tiendra à Shanghai en octobre 2022, l'organisation des Finales Nationales à Lyon en Septembre 2023, puis l'organisation de la compétition mondiale 2024, toujours à Lyon. » ●

Les Brèves

La CAPEB lance un site de diffusion de petites annonces. La CAPEB (artisanat du bâtiment, membre de l'U2P) a lancé le site annonces.capeb.fr, un nouveau service destiné à ses adhérent(es), qui leur permet de déposer et de consulter des annonces parmi les catégories suivantes : bourses de chantier, cessions et reprises d'entreprises, vente ou location de locaux, prêt ou vente de matériel.

Le plafonnement des indemnités prud'homales conforté par la Cour de cassation. Par deux arrêts de principe rendus le 11 mai 2022, la Cour de cassation a validé le barème des indemnités de licenciement sans cause réelle et sérieuse. Une satisfaction pour l'U2P et au-delà pour tous les employeurs de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales, qui ont pu constater les bienfaits de cette mesure mise en place par les ordonnances travail de 2017. Elle a en effet permis de lever un frein à l'embauche, les chefs d'entreprise ayant dorénavant connaissance du coût encouru en cas de licenciement d'un salarié. Cet élément contribue à sécuriser les entreprises, en particulier les plus petites, qui pouvaient être mises en péril par des condamnations imprévisibles et trop lourdes par rapport à leurs capacités financières. En outre, la barémisation des indemnités prud'homales

est de nature à réduire les inégalités de jugement d'une région à l'autre.

Un outil plus performant au service de la formation des artisans. La loi en faveur de l'activité professionnelle indépendante, qui constituait l'un des principaux volets du Plan indépendants annoncé par le Président de la République à l'occasion des Rencontres de l'U2P, en 2021, a entériné le rapprochement des conseils de la formation des CMA et du FAFCEA, chargé d'accompagner la formation professionnelle des chefs d'entreprise de l'artisanat. Ce rapprochement est en passe d'être finalisé, le décret précisant ses modalités ayant été soumis à la consultation de la Commission nationale de la négociation collective, de l'emploi et de la formation professionnelle le 12 avril dernier.

L'U2P prépare la concertation sur les transitions climatique et environnementale. Le Conseil National de l'U2P a confié à David Morales, Président de la Commission des Affaires économiques et fiscales, du Développement durable et des Territoires de l'U2P, la mission de la représenter dans la concertation sur les transitions climatique et environnementale. C'était l'un des thèmes figurant à l'agenda social autonome adopté par les partenaires sociaux en 2021. ●

L'Agenda

9 mai

Rencontre entre le Président et le Secrétaire général de l'U2P et le ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, Bruno Le Maire.

16 mai

Réunion du Conseil National de l'U2P.

17 mai

Participation du Président de l'U2P à un débat sur les savoir-faire artisanaux de la gastronomie française comme éléments du patrimoine culturel immatériel, à l'invitation de la Confédération nationale de la boulangerie-pâtisserie française (membre de la CGAD, affiliée à l'U2P).

Participation du Président de l'U2P à la remise des insignes de chevalier de la Légion d'honneur à Laurent Grandguillaume.

18 mai

Rencontre du Président et du Secrétaire général de l'U2P avec le vice-Président du Conseil d'État, Didier-Roland Tabuteau, et Jean-Denis Combexelle, membre du Conseil d'État.

Participation du Président de l'U2P à la remise des prix du Concours national de la Meilleure Baguette de Tradition Française.

2 juin

Réunion du Bureau de l'U2P.

10 juin

Participation du Président de l'U2P à l'Assemblée générale de la CAPEB Grand Paris.

Sur les réseaux sociaux

Le Président et l'ensemble des membres du Conseil national de l'U2P adressent leurs félicitations à Françoise Despret qui défend avec pugnacité les intérêts des artisans des travaux publics et du paysage et qui contribue activement aux travaux de l'U2P.

@U2P_france — Twitter — 4 mai 2022



La Brève est éditée par l'Union des entreprises de proximité (association loi 1901) | Date de parution : 15 mai 2022

Siège social : 53, rue Ampère 75017 Paris | Tél. : 01 47 63 31 31 | u2p@u2p-france.fr | u2p-france.fr

Directeur de la publication : Dominique Métayer | Responsable de la rédaction : Pierre Burban

Impression : Sprint, 99-101, avenue Louis Roche CS 30072 - 92622 Gennevilliers | ISSN 2268-5278 (en ligne) | ISSN 2554-5221 (imprimé)

CAPEB

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

CGAD

Confédération Générale de l'Alimentation en Détail

CNAMS

Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services

UNAPL

Union Nationale des Professions Libérales

CNATP

Chambre Nationale des Artisans des Travaux Publics et du Paysage